

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition de participation au microprojet "Circuit
Pamina - Parc Rhénan Nord : randonnée à vélo à travers
le Pays de Bade, l'Alsace et le Palatinat "**

CP/2019/449

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider de la participation du Département au microprojet, porté par l'association PAMINA Rheinpark, consistant à créer une boucle cyclable transfrontalière passant côté français par les Communes de Lauterbourg, Scheibenhart, Niederlauterbach et Salmbach.

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin participe à ce microprojet en réalisant le jalonnement directionnel cyclable.

Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'association PAMINA Rheinpark.

1 – Contexte

L'association Pamina-Rheinpark a décidé d'inscrire au plan d'action Mobilité Pamina un projet de boucle cyclable transfrontalière « circuit Nord du Parc Rhénan Pamina ».

Ce projet a été retenu par le comité de pilotage du programme Interreg V Rhin supérieur lors de sa réunion du 11 juillet 2019. Il est susceptible de bénéficier d'un soutien à hauteur de 60% par les fonds européens au titre d'un « microprojet ».

La boucle cyclotouristique « circuit Nord du Parc Rhénan Pamina » a pour objectif de valoriser les territoires de l'espace PAMINA. Le tracé de cette nouvelle boucle cyclable transfrontalière a été travaillé par l'association RHEINPARK avec les services techniques du Département du Bas-Rhin et d'Alsace Destination Tourisme.

L'itinéraire retenu proposera ainsi aux cyclotouristes un parcours de 89 km passant par les principaux centres urbains : Karlsruhe, Wörth am Rhein, Kandel et Lauterbourg. Il permettra de découvrir les nombreux centres d'intérêts culturels et touristiques (musées, réserves naturelles, gastronomie...) de l'espace transfrontalier et pourra ainsi générer des retombées économiques sous forme de journées ou de séjours de découverte.

Sur le territoire français, l'itinéraire d'une longueur de 12 kilomètres passe par Lauterbourg, Scheibenhart, Niederlauterbach et Salmbach en empruntant l'itinéraire cyclable départemental de la vallée de la Lauter. Pour cette section, il est proposé que le Département assure la fourniture et la pose de la signalisation directionnelle cyclable évaluée à 7 170 € HT.

Par ailleurs, la réalisation d'une carte topographique permettra d'assurer à la fois la promotion de la boucle cyclable, l'orientation des cyclistes et la présentation des informations pratiques et touristiques. En complément, une carte virtuelle permettra aux cyclistes de télécharger les données de localisation sur leurs téléphones mobiles.

Le tracé de cette boucle cyclable transfrontalière a été validé par la Commission Territoriale du territoire Nord le 11 juillet 2019.

2 – Financement du projet

L'ensemble du projet est évalué à 40 022,50 €.

Le cofinancement de 60 % du programme Interreg V Rhin supérieur permet de bénéficier d'un subventionnement total de 24 013,50 €.

Il reste donc à charge des différents partenaires du projet un solde à financer de 16 009 €, étant entendu que chaque partenaire avancera l'intégralité des dépenses afférentes aux travaux d'infrastructure ou pour les services à mettre en œuvre dans le cadre du projet et se verra rembourser 60 % de ses dépenses par la Région Grand Est (autorité de gestion du programme Interreg V Rhin Supérieur).

La répartition du reste à charge pour chacun des partenaires est ainsi proposée de la façon suivante :

- l'association PAMINA-Rheinpark pour 8 541 €;
- le Landkreiss Germersheim pour 2 520 €;
- l'association touristique «KTG Karlsruhe Tourismus GmbH» pour 1 560 €;
- le Landkreiss Rastatt pour 520 € ;
- le Département du Bas-Rhin pour 2 868 € ;

3 – Propositions

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de la participation du Département du Bas-Rhin au projet en assurant la réalisation du jalonnement de la boucle cyclable sur le territoire français représentant une dépense de 7 170 € HT soit 8 604 € TTC.

Avec le soutien financier des fonds européens dont bénéficierait le Département (60% de 7 170 €, soit 4 302 €), le reste à charge final pour le Département s'élèverait à 2 868 €.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la Région Grand Est (Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur), PAMINA-Rheinpark (porteur du microprojet), KTG Karlsruhe Tourismus GmbH et les Landkreiss de Germersheim et Rastatt, en vue d'obtenir la subvention.

Ce projet de rapport a recueilli l'avis favorable de la Commission Territoriale du territoire Nord réunie le 9 septembre 2019.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
REHABILRD2 2019/1	G 2019 2021 ENTRETIEN PROGRAMME DU RESEAU ROUTIER	23 100 000,00 €	470 000,00 €	8 604,00 €

Les recettes, estimées à 4 302 € (fonds européens), seront imputées sur la ligne de crédit 45791 « FEDER – Projet Interreg », avec un abondement de la ligne budgétaire le moment venu.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide la participation du Département au microprojet "Circuit Pamina - Parc Rhénan Nord : randonnée à vélo à travers le Pays de Bade, l'Alsace et le Palatinat " par la réalisation de la signalisation de l'itinéraire cyclable côté français pour un montant de 7 170 € HT ;
- prend acte de l'attribution d'une dotation de fonds INTERREG V d'un montant de 4 302 € ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention relative au microprojet n°12.MP39 "Circuit Pamina - Parc Rhénan Nord : randonnée à vélo à travers le Pays de Bade, l'Alsace et le Palatinat" jointe à la présente délibération, à conclure avec la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V, PAMINA Rheinpark porteur du microprojet, les Landkreiss de Germersheim et de Rastatt, l'association touristique "KTG Karlsruhe Tourismus GmbH" et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY